

REGLEMENT DE PARTICIPATION AU PROGRAMME DE CHARITE

« BIENFAISANCE 24 » (PL. „DOBRO CZYNNE 24”)

§ 1. REGLES GENERALES DE PARTICIPATION

1. Le présent Règlement régit les principes du programme de charité « Bienfaisance 24 » (pl. *Dobro Czynne 24*) ainsi que ses règles et conditions de participation.
2. Dans le présent règlement, les notions suivantes s'appliquent :
 - a) **l'Organisateur** – la fondation « Dobra Fabryka » (fr. *La Bonne Usine*) ayant son siège social à Varsovie, 47/14, rue Pomiechowska, 04-694 Varsovie, POLOGNE, inscrite au Registre des associations, organisations sociales et professionnelles, fondations et établissements publics indépendants de soins de santé ainsi qu'au Registre des entreprises du Registre juridique national (KRS) auprès du Tribunal régional de la ville capitale de Varsovie (XIII^e département économique du Registre juridique national) sous le n^o KRS : 0000519542, titulaire du numéro d'identification fiscale (n^o NIP) : 9522131059 et du numéro d'immatriculation REGON : 147361669 ; l'adresse de correspondance : 52c, rue Klarysewska, 02-936 Varsovie, Pologne ; adresse e-mail : kontakt@dobrafabryka.pl ; ci-après dénommé « l'Organisateur » ou « l'Administrateur ».
 - b) **le Règlement** – le présent document, y compris toutes les annexes qui y sont jointes et qui constituent ses parties intégrantes.
 - c) **les Objectifs statutaires** – les objectifs inscrits au statut de l'Organisateur qui peuvent être consultés notamment sur le site web de l'Organisateur.
 - d) **le Site web de l'Organisateur** – le site web qui héberge toutes les informations et actualités relatives au Programme et qui est disponible sous l'adresse web suivante : www.dobrafabryka.pl, (l'onglet « Dobro Czynne 24 »), ci-après dénommé « Site web ».
 - e) **PayPal ou PayU** – les plate-formes de paiement électronique qui permettent d'envoyer et de recevoir des versements d'argent via Internet.
 - f) **Bienfaisance 24 (pl. Dobro Czynne 24)** – un programme de charité sans but lucratif organisé et géré par l'Organisateur, ci-après dénommé « Programme », dont l'objectif consiste à permettre aux Participants de s'engager auprès de l'Organisateur dans l'optique de soutenir la réalisation de ses Objectifs statutaires, notamment de venir en aide aux patients de l'Hôpital et du Centre de traitement de la maladie de famine de Ntamugenga en République démocratique du Congo et du Centre des soins palliatifs de Kabuga au Rwanda ainsi qu'aux bénéficiaires du programme basés au Togo, au Burkina Faso et au Sénégal.
 - g) **les Participants** – les personnes physiques majeures qui participent au Programme conformément aux conditions de participation définies par le présent Règlement ainsi

que les mandataires des personnes morales / établissements sans personnalité juridique légalement dotés des capacités juridiques, notamment des entrepreneurs exerçant une activité commerciale qui participent au Programme conformément aux conditions de participation définies dans le présent Règlement.

- h) **un Bien** – une contribution non-matérielle acquise par un Participant en faveur de l'Organisateur dans l'optique de la réalisation de ses Objectifs statutaires, notamment en faveur des patients de l'Hôpital et du Centre de traitement de la maladie de famine de Ntamugenga en République démocratique du Congo, du Centre des soins palliatifs de Kabuga au Rwanda ainsi que des bénéficiaires du programme au Togo, au Burkina Faso et au Sénégal, particulièrement à travers la couverture des coûts suivants : frais d'un rendez-vous avec un médecin/une infirmière ; frais du traitement et de l'hospitalisation d'un patient atteint de paludisme ; achat d'une poche de sang pour transfusion sanguine ; frais d'un accouchement naturel ; frais d'un accouchement par césarienne ; frais de l'entretien de l'installation électrique du bloc opératoire ; frais d'une journée de séjour au centre de soins palliatifs ; achat d'une boisson nutritive diététique ; achat d'un kit de couches pour adultes ; achat d'un kit de couches pour enfants ; achat d'un repas thérapeutique ; achat de matériel scolaire ; achat d'outils agricoles ; entretien d'un potager ; construction d'une puits ; couverture de frais de scolarité ; couverture des frais d'une thérapie etc.
- i) **les catégories des Biens** – tous les biens offerts dans le cadre du Programme sont divisés en catégories suivantes : Création d'emplois ; Aide alimentaire ; Soins de santé ; Éducation.
- j) **l'acquisition d'un Bien** – le don offert par un Participant en faveur de l'Organisateur et destiné à la réalisation des objectifs définis par le Règlement du Programme. Étant donné que l'acquisition d'un bien ne constitue pas un contrat de vente, le Participant en question n'est pas habilité à recevoir un quelconque équivalent monétaire ou matériel en échange du bien acquis.
- k) **une Carte cadeau** – l'équivalent électronique d'un bon achat doté d'un code à usage unique permettant au Participant titulaire d'une carte d'acquiescer autant de Biens offerts par l'Organisateur que la valeur de sa carte cadeau le lui permet.
- l) **les catégories des Cartes cadeaux** – toutes les Cartes cadeaux offertes sont divisées en catégories suivantes : Carte cadeau de 50,00 PLN ; carte cadeau de 100,00 PLN ; carte cadeau de 200,00 PLN ; carte cadeau de 300,00 PLN.
- m) **une Attestation électronique** – une confirmation électronique attestant l'acquisition d'un bien qui est envoyée par l'Organisateur, à la demande du Participant, à l'adresse e-mail indiquée par celui-ci dans le formulaire d'acquisition une fois que le Participant accepte le présent Règlement et réalise le versement nécessaire ou, en cas de l'achat d'une carte cadeau, une fois l'achat de la carte cadeau finalisé.

- n) **l’Hôpital et le Centre de traitement de la maladie de famine de Ntamugenga** – un hôpital généraliste et un centre médical spécialisé gérés par les religieuses polonaises de la Congrégation des Sœurs des Anges (*Congregatio Sororum Angelorum*) à Ntamugenga, un village dans la province du Nord-Kivu en République démocratique du Congo.
- o) **le Centre de soins palliatifs de Kabuga** – un centre de soins palliatifs au Rwanda géré par les religieuses polonaises de la Congrégation des Sœurs des Anges (*Congregatio Sororum Angelorum*).
- p) **les Bénéficiaires au Togo** – les clients de la pharmacie à Saoudé ; participants au programme d’aide aux familles.
- q) **les Bénéficiaires au Burkina Faso** – les habitants du village de Gourcy.
- r) **les Bénéficiaires au Sénégal** – les étudiantes de l’école professionnelle pour filles « Foyer s. Maria Goretti » de Dakar ainsi que les enfants et leurs mères pris en charge par une crèche franciscaine à Dakar, tous les deux établissements étant gérés par les sœurs franciscaines.
- s) **le Marché africain (pl. *Afrykański Targ*)** – le site web de l’Organisateur disponible sous l’adresse www.afrykanskitarg.pl qui permet de faire l’acquisition d’un objet (un bien mobilier) à distance.

§ 2. INFORMATIONS SUR LE PROGRAMME

1. L’objectif du programme est de soutenir l’Organisateur dans la réalisation de ses Objectifs statutaires, notamment de venir en aide aux patients de l’Hôpital et du Centre de traitement de la maladie de famine de Ntamugenga au République démocratique du Congo et du Centre des soins palliatifs de Kabuga au Rwanda ainsi qu’aux bénéficiaires du programme basés au Togo, au Burkina Faso et au Sénégal, cela à travers l’achat des Biens ce qui permet de couvrir les frais consentis par l’Organisateur en faveur des bénéficiaires du Programme mentionnées ci-dessus.
2. Le Programme est adressé aux individus qui souhaitent soutenir financièrement la Fondation dans la réalisation de ses Objectifs statutaires à travers l’achat d’un Bien et/ou d’une Carte cadeau via les systèmes de paiement PayPal ou PayU en suivant les instructions indiquées sur le Site web de l’Organisateur.
3. Pour participer au Programme, il faut faire partie de l’une des deux catégories de Donateurs potentiels :
 - a) personnes physiques majeures qui procèdent à l’acquisition d’un Bien en versant une somme requise en faveur du Programme via la plate-forme de paiements PayPal ou PayU et dont les formulaires sont disponibles sur le Site web de l’Organisateur ;
 - b) mandataires des personnes morales / établissements sans personnalité juridique légalement dotés des capacités juridiques, notamment des entrepreneurs exerçant une

activité commerciale, qui procèdent à l'acquisition d'un Bien en versant une somme requise en faveur du Programme via la plate-forme de paiement PayPal ou PayU et dont les formulaires sont disponibles sur le Site web de l'Organisateur.

4. L'Organisateur ne peut être tenu responsable pour des pauses techniques ou autres perturbations du travail des banques des Participants ni des plate-formes de paiement PayPal ou PayU si en raison d'une telle pause ou autre bouleversement l'ordre de virement n'est pas réalisé.
5. Étant donné que l'acquisition d'un Bien ni l'achat d'une Carte cadeau ne constitue pas un contrat de vente, le Participant acheteur n'est pas habilité à recevoir un quelconque équivalent monétaire ou matériel en échange du bien acquis. Le versement monétaire en faveur de l'Organisateur réalisé via les plate-formes de paiement PayPal ou PayU constitue une donation volontaire destinée à la réalisation des objectifs définis par le présent Règlement.

§ 3. PRINCIPES DU PROGRAMME

1. L'acquisition d'un Bien ou l'achat d'une Carte cadeau via les plate-formes de paiement PayPal ou PayU dans le but de contribuer financièrement à la mise en œuvre du Programme est considéré comme une déclaration de participation au Programme.
2. Les moyens financiers obtenus grâce à la vente des Biens acquis par les Participants seront destinés à la réalisation des Objectifs statutaires de l'Organisateur, notamment à la couverture des frais de traitement médical des patients, à l'achat du matériel de soins et de l'équipement médical, à la réalisation des procédures médicales, à l'achat des denrées alimentaires, au financement des infrastructures nécessaires, à la couverture des frais de scolarisation des bénéficiaires ainsi qu'au financement de petits plaisirs à l'attention des patients de l'Hôpital et du Centre médical en République démocratique du Congo et du Centre de soins palliatifs au Rwanda et des bénéficiaires du Programme basés au Togo, au Burkina Faso et au Sénégal.
3. L'Organisateur du Programme se réserve le droit, en cas de nécessité, d'allouer les moyens financiers obtenus grâce à la vente de certains Biens acquis par les Participants, à l'achat d'autres Biens ou de Biens classés dans les autres catégories ou, éventuellement, à réorienter l'aide financière d'un établissement bénéficiaire vers un autre / ses autres bénéficiaires, conformément aux Objectifs statutaires de l'Organisateur qui peuvent être consultés sur le Site web de l'Organisateur.
4. En cas de la non-réalisation d'une Carte cadeau achetée par un Participant en faveur d'un tiers dans le délai de trois mois à partir du jour de l'achat, l'Organisateur du Programme se réserve le droit d'allouer la somme équivalente à la valeur attribuée à la Carte cadeau en question à l'achat d'un Bien de son choix, conformément aux Objectifs statutaires de l'Organisateur qui peuvent être consultés sur le Site web de l'Organisateur.

5. Si un Participant titulaire d'une Carte cadeau procède à l'achat d'un/de biens dont la valeur dépasse la valeur attribuée à sa Carte cadeau, la différence qui en résulte doit être réglée via l'une des plate-formes de paiement – PayPal ou PayU.

§ 4. ACCEPTATION DU REGLEMENT

1. La participation au Programme (l'acquisition d'un Bien, l'achat d'une Carte cadeau) est équivalente à l'acceptation du présent Règlement.

§ 5. BIENS

1. L'Organisateur du Programme se réserve le droit d'inclure dans son offre de nouveaux Biens, tout comme de modifier ou de retirer les Biens déjà présents dans son « offre ». Les biens actuellement disponibles sont toujours répertoriés sur le Site web de l'Organisateur. Avant d'entreprendre toute action, chaque Participant est invité à prendre connaissance de la liste des biens actuellement disponibles sur le site web de l'Organisateur.
2. L'Organisateur du Programme se réserve le droit de procéder à des modifications au niveau des établissements bénéficiaires, notamment à intégrer au Programme des établissements nouveaux. Avant d'entreprendre toute action, chaque Participant est invité à prendre connaissance de la liste des établissements actuellement soutenus sur le site web de l'Organisateur.

§ 7. CONDITIONS TECHNIQUES D'UTILISATION

1. Pour naviguer sur le Site web de l'Organisateur, l'Utilisateur doit :
 - a) disposer d'un navigateur Google Chrome, Opera, Mozilla Firefox 3.0 ou autre aux paramètres similaires;
 - b) disposer d'une adresse e-mail valable s'il souhaite s'engager en faveur du Programme ;
 - c) disposer d'un écran à la définition minimale de 1024 x 768;
 - d) avoir activé l'utilisation des fichiers « cookies » dans son navigateur.

§ 8. POLITIQUE DE CONFIDENTIALITE ET DE PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

1. Pour participer au Programme, il est nécessaire de fournir des données à caractère personnel définis par l'Organisateur dans des formulaires d'inscription correspondants.
2. En s'inscrivant au Programme, le Participant habilite l'Organisateur au traitement de ses données personnelles dans l'optique de sa participation au Programme et de la réalisation par celui-ci de ses Objectifs statutaires. Chaque Participant bénéficie à tout

moment du droit à la vérification de ses données personnelles stockées par l'Organisateur dans sa base de données, à leur modification ou mise à jour ainsi qu'à leur suppression définitive par l'Organisateur.

3. En fournissant à l'Organisateur les données à caractère personnel dont il est question au § 8 par. 1 du présent Règlement, le Participant habilite l'Organisateur au traitement de ses données personnelles dans l'optique de la réalisation par celui-ci de ses Objectifs statutaires. Les données personnelles des Utilisateurs ne seront traitées que dans le cadre de la réalisation du Programme de charité en question.
4. En s'inscrivant au Programme, le Participant habilite l'Organisateur au traitement de ses données personnelles dans l'optique de sa participation au Programme, en acceptant notamment la divulgation du nom de famille et du prénom du Participant vainqueur sur le Site web de l'Organisateur et sur sa page Facebook.
5. Les données personnelles de l'Utilisateur vainqueur ne sont traitées que dans la mesure où cela est nécessaire dans le cadre de la réalisation du Programme en question.
6. Les données personnelles des Participants sont traitées par l'Organisateur – la fondation « Dobra Fabryka » (fr. *La Bonne Usine*) ayant son siège social à Varsovie, 47/14, rue Pomiechowska, 04-694 Varsovie, POLOGNE, inscrite au Registre des associations, organisations sociales et professionnelles, fondations et établissements publics indépendants de soins de santé ainsi qu'au Registre des entreprises du Registre juridique national (KRS) auprès du Tribunal régional de la ville capitale de Varsovie (XIII^e département économique du Registre juridique national) sous le n^o KRS : 0000519542, titulaire du numéro d'identification fiscale (n^o NIP) : 9522131059 et du numéro d'immatriculation REGON : 147361669 ; l'adresse de correspondance : 52c, rue Klarysewska, 02-936 Varsovie, Pologne ; adresse e-mail : kontakt@dobrafabryka.pl.
7. L'Organisateur fournit ses meilleurs efforts afin de protéger les données à caractère personnel des Participants pour empêcher les individus non autorisés d'y accéder, de se les procurer ou encore de les modifier, notamment en faisant appel à des solutions technologiques de protection de haut niveau.
8. L'Organisateur ne met pas les données personnelles des Participants à disposition de tierces parties quelconques ni ne les leur transmet pas à moins qu'il n'y soit pas obligé par les dispositions de la législation pertinente en vigueur.
9. Pour finaliser son paiement, le Participant est redirigé soit vers le site web www.payu.pl, dont l'administrateur est la société PayU SA ayant son siège social à Poznań, 60-166 Poznań, 182, rue Grunwaldzka, inscrite au Registre des entreprises du Tribunal régional Poznań – Nowe Miasto et Wilda à Poznań, VIII^e département économique du Registre juridique national (KRS) sous le no KRS : 0000274399, titulaire du numéro d'identification fiscale (n^o NIP) : 7792308495 ; soit vers le site web www.paypal.com, dont l'administrateur est la société PayPal (Europe) S.à.r.l. et Cie, S.C.A., 22-24 Boulevard Royal L-2449, Luxembourg. Les détails relatifs à la réalisation des paiements

sont régis par les règlements d'utilisation disponibles sur les sites web www.payu.pl et www.paypal.com. Chaque Utilisateur est invité à consulter ces règlements-là avant de procéder à un quelconque paiement.

10. Les détails relatifs au traitement et à la protection des données à caractère personnel des Participants sont régis par la Politique de confidentialité de l'Organisateur, disponible sous l'adresse : dobrafabryka.pl/polityka-prywatnosci/.

§ 9. DROITS D'AUTEUR

1. Le contenu du Site web constitue la propriété exclusive de l'Administrateur. Tous les droits d'auteur personnels et commerciaux relatifs à tous les éléments du Site web (contenus textuels, graphiques ou l'agencement du site) sont réservés exclusivement à l'Administrateur. Le site Web et tous ses éléments sont protégés par les dispositions pertinentes de la législation polonaise, notamment par la Loi sur la lutte contre la concurrence déloyale du 16 avril 1993.
2. Les droits de tous les contenus disponibles sur le Site web de l'Organisateur sont réservés à l'Administrateur ou aux autres sujets titulaires de droits (notamment clients, partenaires commerciaux etc.).
3. Aucun élément du Site web ne peut être copié ni réutilisé sous aucune forme ni par aucun moyen, notamment photocopié, imprimé, enregistré sur des disquettes, des disques CD/DVD ou autres supports de données sans l'accord écrit préalable de l'Administrateur. D'éventuelles dérogations à ce principe sont prévus par le Règlement.
4. Les contenus disponibles sur le Site web de l'Organisateur ne peuvent être téléchargés et utilisés que pour un usage personnel et à des fins non lucratives.
5. Aucune section ni aucun élément du Site web ne peut être copié ni entièrement, ni partie, retransmis par voie électronique ni par aucun autre moyen, modifié, inséré dans des liens hypertextes ni utilisé à des fins commerciales sans l'accord écrit préalable de l'Administrateur.

§10. RESPONSABILITE POUR LE CONTENU

1. L'Administrateur fournit ses meilleurs efforts pour que les informations disponibles sur son Site web soient factuellement correctes et régulièrement mises à jour.
2. En raison de contraintes d'ordre technique, l'Administrateur ne peut garantir que le Site web soit correctement et régulièrement mis à jour et accessible à tout moment sans aucune interruption.
3. L'Administrateur n'est responsable que pour les contenus disponibles sur son Site web.
4. Les informations, recommandations ou conseils contraignants sont transmis par l'Administrateur à travers la communication individualisée, à savoir uniquement via la boîte e-mail indiquée par l'Utilisateur.

5. L'Administrateur se réserve le droit de modifier les contenus disponibles sur son Site web, de les mettre à jour, de les compléter ou encore de les définitivement effacer.
6. L'Administrateur peut insérer sur son Site web des liens renvoyant l'Utilisateur à des sites web d'autres sujets. À ce titre, il est à noter que l'Administrateur ne saurait être tenu responsable des contenus disponibles sur ces sites web-là.

§ 11. DISPOSITIONS FINALES

1. L'Administrateur est habilité à modifier le présent Règlement, notamment à le mettre à jour pour l'adapter à l'évolution de la législation pertinente en vigueur. Toute modification passe par l'apparition de contenus nouveaux sur le Site web de l'Administrateur. Toute modification du Règlement devra faire part d'une annonce correspondante publiée par l'Administrateur sur la page d'accueil de son Site web et maintenue pendant 14 jours à partir de l'implémentation de la modification en question ainsi que devra être signalée par un message e-mail correspondant envoyé à tous les Utilisateurs concernés ayant rempli un formulaire et offert un don.
2. L'Administrateur ne peut être tenu responsable pour le fonctionnement défectueux dû à des raisons techniques ni pour d'éventuelles inaccessibilités du Site web.
3. L'Administrateur ne peut être tenu responsable pour aucun préjudice, qu'il soit direct ou indirect, dû à l'utilisation de son Site web. L'utilisation du Site web de l'Administrateur est entièrement gratuite.
4. Les Utilisateurs ayant des questions quelconques concernant la Politique de confidentialité de l'Administrateur sont invités à contacter l'Administrateur via sa boîte e-mail disponible sous l'adresse : kontakt@dobrafabryka.pl.
5. Pour les questions non régies par le présent Règlement, sont applicables les dispositions du Code civil de la République de Pologne du 23 avril 1964 (Journal officiel de la République de Pologne 2018, position 1025), de la Loi sur les données à caractère personnel du 10 mai 2018 (Journal officiel de la République de Pologne 2018, position 1000) ainsi que le Règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et abrogeant la directive 95/46/WE (dit Règlement général sur la protection des données (RGPD)).
6. [Le présent Règlement entre en vigueur le 29.11.2018.](#)